

Nouvel an : interdiction de sortir les containers à ordures le 31 décembre

Par arrêté municipal, il est interdit de sortir les bacs à ordures ménagères sur la voie publique du 31 décembre 2024 au 1er janvier 2025 au matin. Cette mesure a été mise en place afin d'assurer la sécurité sur les voies publiques durant les festivités de la Saint-Sylvestre.

Pensez à anticiper ou retarder vos dépôts pour éviter la saisie de vos bacs et toute contravention.

